

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, sur convocation adressée le 16 septembre 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Courville-sur-Eure sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Michèle CAT, Christine DAMAS, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Michelle ELLEAUME, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, François GOBLET, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Jean-Paul HUET (suppléant de Joël FAUQUET), Gérard HUET, Christian HULINE (suppléant de Vincent CARNIS), Patrick LAGE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Agnès PENFORNIS, Richard PEPIN, Patrick PETREMENT, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Philippe FORGE à Patrick LAGE, Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, Pierrette SALMON à Jérôme MEUNIER, Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Eric BRULE à Emilie BOUNOUANE, Jacky HULINE à Pierre GIGOU, Marie-Anne CHENESSEAU à Véronique THIBOUST, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE,

Absents excusés : John BILLARD, Jean-Luc JULIEN, Jean-Pierre POIRIER

Absente : Rebecca BRUNET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Hervé BUISSON

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers votants : 51

DELIBERATION N°2025-195 CONVENTION POUR LA QUATRIEME PHASE RELATIVE A L'ETUDE DE LA NAPPE DE LA CRAIE

Par délibération en date du 16 novembre 2020, le conseil communautaire avait approuvé l'étude de la nappe de la craie et autorisé le Président à signer la convention conclue entre le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) d'une part et les collectivités dont la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, d'autre part.

La phase 4 de l'étude de la nappe de la craie fait l'objet d'une convention qui est jointe à la présente. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département avec une maîtrise d'œuvre réalisée par le BRGM. Le montant du programme est fixé à 154 600 € HT. Le BRGM prend en charge 20 % de ce montant, soit 30 920€ HT. Le département prend en charge 80 % du montant HT soit 123 680€ HT. Celui-ci se charge de solliciter les agences de l'eau pour obtenir une participation financière sur la part des 80 % restant à charge du Département et des collectivités partenaires. Le Département se charge de solliciter

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250922-DELIB2025-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet, 10/10/2025
Publication : 10/10/2025

Page 1/2

chacune des collectivités partenaires pour appeler leur participation financière. La participation financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche s'élève à un montant de 828,31€. La convention fixe en détail les droits et les obligations des parties et est annexée à la présente.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette convention et d'autoriser le Président à la signer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention pour la quatrième phase relative à l'étude de la nappe de la craie
- **APPROUVE** la participation financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche à hauteur de 828,31 €
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention

Pour extrait, certifié conforme
Le Président Philippe SCHMIT

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du



Le secrétaire de séance
Hervé BUISSON